

MAIRIE de SAUZÉ-VAUSSAIS - 79190

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal du 04/04/2023

Le quatre avril deux mil vingt-trois, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 20 heures 00, salle du conseil de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas RAGOT Maire, conformément aux articles L.212-10 et L.21228-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 mars 2023

Etaient présents : Nicolas RAGOT, HÉRISSÉ Mathieu, BOUCHEREAU Isabelle, BABIN Eric, PROU Marie Hélène, LEGRAND Nicole, HAMEL Patrice, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, DÉRRÉ Séverine, POUILLOUX Laetitia, LOCHON Johnny, PORCHERON Patrice, BONNET Sylvie, BARILLOT Brenda, KNIGHTS Joseph

Étaient excusés : BRUCHON Sylvie, (pouvoir à S. BONNET), LEGERON Gilles (pouvoir à P. HAMEL), DERRÉ Séverine (pouvoir à C. LAMOTHE), GUILLAUD Yann.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15 **Nombre de votants :** 18

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène PROU

OBJET : *Avis sur l'approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Sauzé-Vaussais en application de l'article L.5211 du Code Général des Collectivités Territoriales (DM n°2023_021)*

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-41 et suivants ;
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son articles L.5211-57 ;
VU le pacte de gouvernance de Mellois en Poitou approuvé par le conseil communautaire du 27 mai 2021 ;

VU la délibération du Conseil Municipal de Sauzé-Vaussais approuvant le Plan Local d'Urbanisme le 13 octobre 2014 et ayant fait l'objet de modifications simplifiées n°1 a et b approuvées le 2 mars 2015, d'une modification simplifiée n°2 approuvée le 17 novembre 2015 et d'une modification simplifiée n°3 approuvée le 26 juillet 2016.

VU l'arrêté n°A2022AU04 du 13 décembre 2022 prescrivant la modification simplifiée n°4 du PLU de Sauzé-Vaussais ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°C19_01_2023_06 du 19 janvier 2023 prescrivant les modalités de concertation de la modification simplifiée n°4 du PLU de Sauzé-Vaussais,

VU la décision n° MRAe2023ACNA14 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale en date 9 février 2023 dispensant la procédure de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de Sauzé-Vaussais d'évaluation environnementale ;

VU le projet visant à :

- modifier le règlement de la zone UEi afin d'autoriser les remblais/exhaussements sous réserve de démontrer l'absence d'impact significatif sur la circulation des eaux et sur la capacité du champ d'expansion des crues, et ainsi permettre les travaux de réhabilitation de la station d'épuration.

VU la procédure de mise à disposition du public du 20 février 2023 en mairie de Sauzé-Vaussais et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Considérant que la mise à disposition du dossier en commune et au siège de la communauté de communes n'a donné lieu à aucune observation ;

ENTENDU l'exposé de monsieur le Maire présentant le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de Sauzé-Vaussais ;

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

M. Johnny LOCHON souhaite ne pas prendre part au vote.

EMET un avis favorable sur l'approbation de la modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme de Sauzé-Vaussais.

Vote = OUI : 17
NON : 0

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire, Nicolas RAGOT,

